



12 décembre 2023. Intervention en séance. Proposition de résolution tendant à modifier le règlement du Sénat afin de compléter l'intitulé de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication.

Intervention de M. Jean-Jacques LOZACH (GSER)
Proposition de résolution
tendant à modifier le règlement du Sénat afin de compléter l'intitulé
de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
Séance du 12 décembre 2023 (4')

Monsieur le Président / Madame la Présidente,
Monsieur le Ministre,
Mes chers Collègues,

« *Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde* », écrivait Albert Camus.

Sans dramatiser à l'excès, que dire d'une matière, le « sport », exclue depuis toujours de toute appellation officielle au sein des instances permanentes du Sénat, de l'Assemblée nationale, et même du CESE, exception faite de certains travaux ponctuels ou de groupes d'étude spécialisés ?

Vous l'aurez compris, Monsieur le Ministre, vous avez devant vous des parlementaires satisfaits de cette reconnaissance et des promesses qu'elle laisse entrevoir ; car elle va bien au-delà de sa portée symbolique.

À cet effet, je salue la détermination du Président de la commission Laurent Lafon dans ce souhait de modifier le règlement du Sénat. Ce volontarisme bienvenu a porté ses fruits.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Avec 15,6 Millions de licenciés, un chiffre encore plus élevé de pratiquants libres ; 360 000 clubs associatifs ; 3,5 Millions de bénévoles ; 119 fédérations agréées par le Ministère des Sports et des JOP ; un poids économique de 71 Milliards d'euros, soit 2,6 % du PIB (autant que le secteur de l'hôtellerie-restauration).

Le sport, premier mouvement social de France, a toute sa place dans l'intitulé d'une commission permanente du Sénat.



12 décembre 2023. Intervention en séance. Proposition de résolution tendant à modifier le règlement du Sénat afin de compléter l'intitulé de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication.

Notre commission s'étant régulièrement préoccupée des véritables enjeux d'une politique nationale du sport, dont la place reste insuffisante dans le débat public et politique du pays.

Le match qui oppose le sport à ses dérives (ex : le dopage) passera inévitablement par une redéfinition des liens entre le sport et l'argent, sujet ô combien tabou.

Sur le plan géopolitique, de nouveaux pays déploient un « *soft power* » particulièrement agressif : le Qatar, l'Arabie-Saoudite, les Émirats Arabes Unis prennent le relais de la Russie et de la Chine. La France, via les GESI notamment, ne doit pas relâcher ses efforts, restant fidèle à une histoire : celle de la création par un Français des trois plus grands événements sportifs internationaux : les Jeux Olympiques, la Coupe du Monde de Football, le Tour de France cycliste.

Sur la scène internationale du sport, le maintien de l'excellence française est essentiel.

Le Parlement ne peut rester à l'écart de tous ces enjeux, d'où l'importance de notre débat de ce jour. Le sport étant un apprentissage de valeurs collectives, mais également un formidable vecteur de messages.

La présence massive du sport comme « fait social » est un révélateur des mutations de notre société : mondialisation, financiarisation, gigantisme, métropolisation, société de l'image et du divertissement, violences, individualisme... Dans un tel maelström, il devient difficile d'en promouvoir les dimensions éducative, éthique et humaniste. À nous tous d'exercer une vigilance accrue.

Dans cette PPR, le terme « sport » recouvre tous ses aspects : APQ, APA, EPS, APS, disciplines fédérées, pratiques libres... Le risque de confusion est sans doute réel, mais la lisibilité nous impose la simplicité.

La prise en compte du sport dans la vie de la nation est la résultante d'une vision : celle de la place du corps dans la société. Cette problématique devient enfin d'actualité avec l'intérêt porté au sport-santé-bien-être, et à son triptyque : santé physique (être bien dans son corps), santé mentale (être bien dans sa tête), santé sociale (être bien avec les autres).

Malheureusement, cette appréhension unitaire de l'homme fut longtemps entravée par une conception philosophique prédominante jusqu'au XXème siècle, celle de Descartes et de son dualisme : le corps d'un côté, l'esprit ou l'âme de l'autre.

Aujourd'hui, de nombreux chantiers restent ouverts.



12 décembre 2023. Intervention en séance. Proposition de résolution tendant à modifier le règlement du Sénat afin de compléter l'intitulé de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication.

Exemples : l'insuffisance du nombre d'heures d'EPS dans notre système éducatif ou la réduction des inégalités sociale et territoriale d'accès à la pratique, qu'elle soit fédérée ou libre.

Dans l'immédiat, l'avenir du sport français dépendra du succès des JOP de Paris, notamment dans la mise en œuvre des 170 orientations stratégiques de l'héritage olympique.

Notre PPR du jour peut être analysée comme la 171^{ème} orientation, en espérant qu'elle fasse école à l'Assemblée nationale.